

## PROCÈS VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 MAI 2025

Le lundi 26 mai 2025 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Catherine PELLINI.

Secrétaire de la séance : Josiane BUIS

**Présents** : Catherine PELLINI, Christophe ICHE, Julien CIVALLERI, Robert BRUN, Michaël GUILLAUME, Pascale ASTIER, Josiane BUIS, Rémy REY

**Représentés** : Martine CIVALLERI représentée par Julien CIVALLERI

**Absents et excusés** : Jérôme VIGNON

#### Ordre du jour :

Approbation du procès verbal du 14 avril 2025

Frais scolaire commune de Die

Travaux assainissement Calade des escaliers

Compteur station pompage Les Nays

Test à la fumée du réseau d'assainissement

Acquisition à titre gratuit d'un barnum par La Région

#### **Approbation du procès verbal du 14 avril 2025**

Le procès verbal du 14 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

#### **Frais scolaire commune de Die (N° 2025 DE 027)**

Madame le maire donne lecture des frais de fonctionnement de l'école de Die pour l'année 2024 2025.

Le coût pour un enfant en maternelle est de 1 919,33 euros et 616,04 euros pour un enfant en primaire.

Le coût pour la commune de Saint-Roman s'élève à 5 651,18 euros.

Elèves maternelles : 1,5 enfants soit 2 879,00 euros

Elèves primaires : 4,5 enfants soit 2 772,00 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le montant des frais de fonctionnement de l'école de Die pour un montant de 5 651,18 euros.

Charge madame le maire de procéder au mandatement pour régler la somme de 5 651,18 euros.

Délibération : adoptée

**Travaux assainissement Calade des escaliers (N° 2025 DE 028)**

Christophe ICHÉ, adjoint, présente les devis pour la création d'une antenne d'assainissement collectif séparatif et récupération des eaux pluviales en parallèle dans la rue Calade des escaliers.

SAS EDVD pour un montant de 11 743.17€ HT soit 14 091.81€ TTC

HOFFNER TERRASSEMENT pour un montant de 9 636.20€ HT soit 11 563.44€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide le devis de HOFFNER TERRASSEMENT pour un montant de 10 976.20€ HT soit 13 171.44€ TTC

Charge le maire des formalités nécessaire à l'application de cette délibération.

Délibération : adoptée

**Compteur station pompage Les Nays (N° 2025 DE 029)**

La redevance pour prélèvement d'eau est proportionnelle aux volumes d'eau prélevés.

La détermination de ces volumes doit s'appuyer sur des dispositifs de mesure directe.

Pour pouvoir mesurer ces volumes, il est nécessaire de mettre en place un compteur sur la conduite de refoulement de la station du captage des Nays.

La pose du compteur permettra de comptabiliser le volume produit par la station de pompage et par différence avec le compteur de sortie du réservoir de signaler une fuite sur la conduite reliant le pompage et le réservoir.

Le devis de SAS OBJECTIF EAU s'élève à 1 872,84€ HT soit 2 247,41€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide le devis de SAS OBJECTIF EAU s'élève à 1 872,84€ HT soit 2 247,41€ TTC

Charge le maire des formalités nécessaire à l'application de cette délibération.

Délibération : adoptée

**Test à la fumée du réseau d'assainissement (N° 2025 DE 030)**

Le S.A.T.E.S.E (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration) réalise des visites de contrôles de la station d'épuration.

La station présente une surcharge hydraulique importante en raison d'une forte présence d'eaux claires parasites.

Il est proposé de réaliser un test à la fumée sur l'ensemble du réseau d'assainissement correspondant aux contrôles de 10 regards sur le collecteur principal avec un générateur de fumée afin de détecter les raccords défectueux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve ce programme de travaux.

Sollicite le financement maximum auprès du Département de la Drôme pour ces travaux.

Donne pouvoir au maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette délibération.

Délibération : adoptée

**Acquisition à titre gratuit d'un barnum par la Région**

Ce point est annulé car la date de dépôt est dépassée. La date limite de dépôt été le mercredi 21 mai.

**Divers**

Dimanche 15 juin 2025 : organisation d'une matinée nettoyage et embellissement du village.

Dimanche 13 juillet 2025 : repas communal

La séance est levée à 20h00

Catherine PELLINI  
Président de séance

Josiane BUIS  
Secrétaire de séance